

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du vendredi 20 mars 2026

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Date de la convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage de l'ordre du jour : 16 mars 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le 20 mars à 18h00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Madame Marion AUBRY, Madame Claire BEAUFILZ, Madame Claude BOULIER, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Antoine DELESTRE, Monsieur Arnaud DESANNAUX, Madame Sylviane DEVILLERS, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOEHLER, Madame Annie LECOQ, Monsieur Jérôme LEFEBVRE, Monsieur Philippe MACÉ, Monsieur Olivier ORIENT, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Sandrine SAMSON, Madame Géraldine SAHUT et Madame Christine TALBOT.

Secrétaire de séance :

Madame Claude BOULIER a été nommée secrétaire de séance.

2026 / 007 – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2122-1 et L.2122-2 ;

Après s'être assuré que le quorum est atteint ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 5 adjoints maximum ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De fixer le nombre d'adjoints à 4 (quatre)

La secrétaire de séance, Claude BOULIER



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

